

### RETRAITES : BAISSÉ DU MONTANT DES PENSIONS ET MISE EN CAUSE DE LA RÉPARTITION

« Je comprends la forte inquiétude des retraités qui subissent depuis dix ans une véritable érosion de leur pouvoir d'achat. J'augmenterai de 25 % le minimum vieillesse, je revaloriserai les petites retraites et les pensions de réversion pour que ces retraités vivent mieux. »  
(programme de campagne présidentielle de Nicolas Sarkozy)

Le déficit des retraites atteint près de 5 milliards d'euros en 2007. La déconvenue de la réforme Fillon de 2003 s'explique d'abord par les contreperformances économiques de la droite depuis six ans.

Six millions de personnes âgées vivent avec des pensions largement inférieures au Smic. 1 million de personnes retraitées connaissent la pauvreté. 620 000 relèvent du minimum vieillesse. Il y a urgence à trouver des solutions pour mettre fin à ces situations de détresse.

La baisse du taux de remplacement, liée à la précarité salariale, génère un risque de marginalisation des mécanismes solidaires de retraite. Par son inertie, la loi Fillon de 2003 se révèle particulièrement dangereuse et perverse, puisqu'elle sape les fondements même de la confiance dans le système par répartition.

La droite, depuis 2002, n'a pas tenu ses engagements sur trois points essentiels : le recul de la précarité salariale n'est pas au rendez-vous. L'amélioration du taux d'activité des salariés âgés de 55 à 60 ans n'a pas eu lieu. La question de la pénibilité des métiers et son corollaire, la profonde inégalité d'espérance de vie à 60 ans n'est pas traitée.

L'âge moyen de cessation d'activité ne dépasse pas 58 ans et 8 mois et plus de 60 % des salariés de 55 à 60 ans sont

évincés du marché du travail. La priorité doit donc être donnée à l'emploi des personnels de cette tranche d'âge, ce qui permettrait d'apporter des recettes supplémentaires pour le régime de base.

En l'absence d'un plan ambitieux de maintien des seniors dans l'emploi et de l'aboutissement de la négociation sur la pénibilité du travail, l'allongement à 41 ans de la durée de cotisations aurait pour principal et immédiat effet de faire baisser à nouveau le montant de pensions de retraite. Le Parti socialiste y est donc fermement opposé.

Le Parti socialiste reste plus que jamais favorable au maintien et donc à l'amélioration d'un système de retraite par répartition solidaire, universel, fondé sur une démarche intergénérationnelle, juste et efficace, et une politique dynamique de l'emploi durable et correctement rémunéré.

#### Nos propositions :

- taxer les entreprises qui n'œuvrent pas en faveur de l'emploi des seniors
- aboutir à un accord sur la pénibilité

#### Financement :

- abonder le fond de réserve des retraites
- taxer les revenus du capital

